



CAPD du 26 MARS 2015

Déclaration du SE-UNSA

Monsieur le Directeur Académique,

Nous aborderons quatre sujets dans nos propos: les trois premiers concernent la gestion des ressources Humaines. Le dernier interroge sur la nécessité de mettre en accord une démarche issue du chantier métier directeur d'école et la réalité départementale.

Les résultats des mutations nationales 1^{er} degré sont tombés il y a deux semaines. Un 1^{er} décryptage, préoccupant, peut être livré : il n'a rarement été aussi difficile d'obtenir un changement de département et la mobilité géographique des enseignants du 1^{er} degré se détériore.

Au niveau national, le taux de satisfaction chute : avec un taux de 21.67%, cette année marque un niveau très bas rarement atteint. Depuis 2010, le taux n'a plus dépassé les 30%. Ces résultats confortent la demande du SE-Unsa d'avoir, au niveau ministériel, une phase de concertation sur le fonctionnement du dispositif. Dans cette période de création de postes, équilibrer mobilité géographique et recrutement doit être une priorité pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent de nombreux collègues. De plus, le SE-Unsa renouvelle sa demande quant à la communication des calibrages départementaux avant le début des opérations.

En Saône-et-Loire seulement 21 collègues sur 84 ont obtenu l'un de leurs vœux à ces permutations informatisées et seulement 29 peuvent intégrer notre département sur 95 demandes en vœu 1 et 47 demandes en vœu 2. Vous avez la capacité de pouvoir corriger ce désastreux résultat et de redonner un peu d'espoir aux collègues en attente. Les demandes d'inéats et d'exéats doivent être satisfaites dans une grande mesure, y compris pour les stagiaires dont nous apprenons avec surprise que vous refusez d'étudier leur dossier. Pourtant depuis des années, leur situation familiale était prise en compte et certaines demandes ont pu aboutir. Vous devez prendre en compte les difficultés des personnels dont la vie familiale et personnelle devient incompatible

avec les distances à parcourir, les obligations de réunions et le temps de travail à fournir. Par ailleurs nous vous demandons de faire connaître votre décision favorable au plus vite et surtout de la maintenir jusqu'après la rentrée pour permettre l'harmonisation avec les décisions des autres DASEN qui sont parfois tardives.

Parlons maintenant du mouvement départemental qui nous paraît bien mal engagé. Nous en savons encore trop peu de choses, et ce que nous en savons ne nous satisfait pas. D'abord, en ce qui concerne les dates d'ouverture du serveur, cela nous semble en décalage par rapport au processus de construction des vœux. En effet ouvrir pendant les vacances et fermer juste après va pénaliser les collègues qui souhaitent entrer en contact avec les écoles où ils souhaitent postuler. Il conviendrait, si on ne peut avancer le calendrier, de le repousser au-delà du 13 mai. Par ailleurs, quelle sera la démarche pour la seconde phase ? La saisie informatique sera-t-elle possible comme elle l'est depuis plusieurs années ? C'est la méthode la moins injuste qui a été expérimentée dans notre département, même si elle ne donne pas complètement satisfaction.

Pour ce qui est des postes particuliers, auxquels nous ne souscrivons pas toujours, sur le principe, nous renouvelons notre ferme opposition au report de la date des commissions initialement prévue le 18 mars et reportée au 13 mai. En effet, cela va poser de nombreux problèmes :

- pour les candidats aux postes particuliers qui vont devoir faire des vœux sans savoir s'ils ont une chance d'accéder à un poste particulier sur lequel ils postulent, cela modifie considérablement leur approche.
- les postes qui seront libérés par les candidats obtenant un poste particulier en mai n'auront pas été disponibles au mouvement initial et devront être publiés en seconde phase, ce qui va créer un sentiment d'injustice pour tous ceux qui auraient pu le demander et qui ne pourront pas refaire des vœux.
- des postes particuliers seront rendus disponibles après le 13 mai et il faudra refaire une commission et un appel à candidature et libérer à nouveau des postes.

Nous demandons que ces commissions se tiennent avant l'ouverture du serveur et nous exigeons que la CAPD soit informée dans le détail des avis émis, des choix faits, explicitement justifiés, considérant que cette question doit être à l'ordre du jour dans notre dialogue paritaire.

Enfin, après la publication de la circulaire nationale sur la simplification des tâches des directeurs en octobre, le SEUNSA avait fait la demande d'un groupe de travail départemental qui s'est organisé récemment. Un deuxième est programmé et un protocole académique devrait être rédigé à brève échéance. Le SEUNSA a apporté sa part dans l'analyse et porté des revendications et des propositions. Néanmoins, nous constatons à ce jour que l'intention ministérielle que vous sembliez partager est une nouvelle fois contredite par de regrettables constats départementaux. En ce qui concerne la formation des directeurs, où en sommes-nous réellement ? Qui a effectivement profité de la formation en juin dernier ? Qui a pu bénéficier de la session de formation prévue cette année 2014/2015 conformément aux textes du BO ? En dernier recours vous mettez en place en fin d'année une formation de directeurs qui doit être sur le temps scolaire, comprenant des modules qui incluent le mercredi après-midi. Les contraintes bureaucratiques qui devraient être allégées sont au contraire accrues par la charge de travail infligée par Affelnet et par l'obligation d'en référer à l'IEN pour les propositions de maintien, alors que la procédure ne sera modifiée réglementairement qu'en août 2015.

Il nous paraît important de mettre en accord les mots, les intentions et les actes, de manière à redonner confiance aux personnels enseignants qui voient s'accumuler des réformes et ne peuvent se les approprier s'ils sentent que la pression augmente et que leur métier est en permanence sous tension.

Les élues du Se UNSA 71 à la CAPD